cofrac	Comité Français d'Accréditation 52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris SIRET : 397 897 487 00031 Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20 Site internet : www.cofrac.fr	**Attestation d'accréditation** / *Accreditation certificate*	**N° 3-087** **Rev. 15**

Bénéficiaire : / *Beneficiary:* ORGANISME DE CONTROLE DIDES SARL

Identifiant légal : / *Legal identifier: N°* 389425505
Adresse : / *Address:* 14, allée des Zinnias, 97490, SAINT-DENIS, FRANCE

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type A, pour les activités et implantations précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard **NF EN ISO/IEC 17020:2012** and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type A, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*
Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*
Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet : / *Valid from*: **17/10/2025**
Date de fin de validité : / *Valid until*: **28/02/2029**

Approuvé par : / *Approved by*:

DocuSigned by:
Olivier BUVAL
F59054DBBG0D49D...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

Domaines d’activités concernés par la présente accréditation : / *Technical areas covered by this accreditation:*
BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL
ÉLECTRICITÉ
THERMIQUE - FLUIDES

BUILDING - CIVIL ENGINEERING
ELECTRICITY
THERMIQUE-FLUIDS

Liste des activités accréditées : / *List of accredited activities:*

BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux / Missions de Contrôle Technique Construction relatives à la Sécurité des personnes dans les constructions		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
15.1.2a	a) Mission S : Contribution à la prévention des aléas techniques relatifs à la sécurité Hors IGH	Loi n°78-12 du 04 janvier 1978 modifiée relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°78-1146 du 07 décembre 1978 concernant l'agrément des contrôleurs techniques et le contrôle technique obligatoire prévus aux articles L. 111-25 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation, tels qu'ils résultent de la loi n°78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°99-443 du 28 mai 1999 modifié relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique NF P03-100 Textes législatifs, réglementaires, techniques à caractère normatifs applicables

BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux / Missions de Contrôle Technique Construction relatives à la Solidité des ouvrages		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
15.1.1a	a) Mission L : Contribution à la prévention des aléas techniques relatifs à la solidité des ouvrages et des équipements indissociables	Loi n°78-12 du 04 janvier 1978 modifiée relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°78-1146 du 07 décembre 1978 concernant l'agrément des contrôleurs techniques et le contrôle technique obligatoire prévus aux articles L. 111-25 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation, tels qu'ils résultent de la loi n°78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°99-443 du 28 mai 1999 modifié relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique NF P03-100 Textes législatifs et réglementaires applicables Fascicules du CCTG applicables Textes techniques à caractère normatif applicables normes françaises homologuées règles et prescriptions techniques des DTU avis techniques ou équivalent, agréments européens règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités telles que définies à l'article 2.4 de la norme NF P03-100

# BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux / Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
15.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (à l'exclusion des installations électriques et d'éclairage de sécurité visées au 1.1.3a)	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / Génie Civil / Missions de Contrôle Technique Construction relatives à la Solidité des ouvrages		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
15.2.1a	Mission L : Contribution à la prévention des aléas techniques relatifs à la solidité des ouvrages de génie civil	Loi n°78-12 du 04 janvier 1978 modifiée relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°78-1146 du 07 décembre 1978 concernant l'agrément des contrôleurs techniques et le contrôle technique obligatoire prévus aux articles L. 111-25 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation, tels qu'ils résultent de la loi n°78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°99-443 du 28 mai 1999 modifié relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique NF P03-100 Textes législatifs et réglementaires applicables Fascicules du CCTG applicables Textes techniques à caractère normatif applicables normes françaises homologuées règles et prescriptions techniques des DTU avis techniques ou équivalent, agréments européens règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités telles que définies à l'article 2.4 de la norme NF P03-100

# BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / Bâtiment : Etablissements en exploitation / Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
15.4.1a	Vérifications techniques en phase exploitation, des installations gaz, des installations de chauffage, des appareils de cuissons et de remise en température et des installations de désenfumage mécanique non associées à un SSI de catégorie A ou B	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

# BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / Bâtiment : Etablissements en exploitation / Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
15.4.1c	Vérifications techniques en phase exploitation, des systèmes de sécurité incendie (SSI catégorie A ou B) et installations de désenfumage mécanique associées	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

# ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Vérifications des installations électriques des lieux de travail #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
1.1.2a	Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires	Code du Travail articles R.4226-1 à R.4226-14 et R.4722-26 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail

# ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Vérifications des installations électriques des lieux de travail #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
1.1.2c	Vérifications périodiques des installations électriques permanentes, sans modification de structure (vérifications réalisées sur la base des rapports de vérification précédents)	Code du Travail articles R. 4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-16 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1259 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail

# ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Vérifications des installations électriques des lieux de travail #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
1.1.2f	Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires.	Code du Travail articles R.4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-21 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail

# ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
1.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
1.1.3b	Vérifications techniques en phase exploitation des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

ÉLECTRICITÉ / Installations Électriques / Vérifications techniques réalisées au titre de technicien compétent dans le cadre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
1.1.7a	Vérifications techniques en phase exploitation réalisées au titre de technicien compétent des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (articles GE10 et articles EL, EC) Textes et normes rendus applicables par les référentiels

THERMIQUE - FLUIDES / Réseaux de distribution et d'évacuation / Vérifications techniques réalisées au titre de technicien compétent dans le cadre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
6.2.3a	Vérifications techniques en phase exploitation réalisées au titre de technicien compétent des réseaux de distribution et d'évacuation au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP du: 1e groupe 2e groupe	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (articles GE10 et articles GZ) Textes et normes rendus applicables par les référentiels

Implantations intervenant dans le cadre de l’accréditation de l’organisme : / *Locations included in the organisation's accreditation*:

Désignation	Adresse complète
Agence de SAINTE-CLOTILDE (97)	14, allée des Zinnias, 97490, SAINT-DENIS

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.

Signé par :
Léa POIRIER
E219DA55D66A48F...